Veuillez trouver ci-après : (1) le sujet du devoir, (2) le sujet de l’examen.

Sujet du devoir

DEVOIR DE DROIT COMPTABLE

Niveau : S4/ L2/SJPA

Durée : 03 heures

Chargé du cours : M. P. Jean OUEDRAOGO

Question brève : Quelles sont les étapes de l’organisation comptable en matière de comptabilité privée? (3pts)

 CAS PRATIQUE 1

Joseph TIEMTORE est directeur général de la société « Librairie du grand savoir juridique » (LGSJ). La société LGSJ située au Burkina Faso possède la quasi-totalité des actions de deux sociétés respectivement situées en Côte d’Ivoire LGSJ/RCI et au Niger (LGSJ/Niger).

Ali le ‘’savant’’est un ami de Joseph TIEMTORE. Comme lui il est à la tête d’une entreprise dénommée « les meilleurs documents de droit », une entreprise située au Burkina Faso. Cette entreprise est en relation avec une dizaine d’entreprise opérant dans le même domaine et situées à Lomé, au Sénégal et au Cameroun. Toutes les entreprises sont sous le giron de la Société « meilleurs documents de droit » de France.

Dites quels types de comptes doivent établir M.TIEMTORE et M. Ali le ‘’savant’’. (10 pts)

 CAS PRATIQUE N°2

M. Dicko est le ministre burkinabè des finances. Pour assainir les comptes, il licencie M.TIRAOGO dont la gestion lui paraissait douteuse. Il prend en conséquence un acte nommant son épouse Sophie au poste de comptable du dit ministère.

En riposte à son éviction, M.TIRAOGO alerta l’opinion publique à travers des conférences de presse. L’affaire parvint au premier ministre qui décida que les ressources publiques seront désormais perçues par son ministère et non par celui des finances comme le recommande la loi de finance, arguant du peu de crédibilité de M. Dicko. Ce dernier, effaré vient vous demander conseil au sujet de cette affaire. (7pts)

Sujet de l’examen

UNIVERSITE PRIVEE DE OUAGADOUGOU Année académique 2016-2017

……………………………………………………

 UFR/SCIENCES JURIDIQUES, POLITIQUES

 ET ADMINISTRATIVES

EXAMEN DE DROIT COMPTABLE

Niveau : S4/ L2/SJPA

Durée : 01 heure 30 minutes

Chargé du cours : M. P. Jean OUEDRAOGO

1/De la comptabilité publique ou privée relèvent ces personnes morales :

-La commune de Saaba ?

-Une SARL ?

-La CNSS ?

-L’Etat burkinabè ?

Donnez la source (la règle de droit servant de fondement) à ces deux types de comptabilité (6 pts)

2/Que savez-vous du principe de prudence ? (3pts)

3/Le premier ministre annonce que les ressources et les dépenses de l’Etat seront désormais opérées par décret. Que pensez-vous d’une telle décision.(4pts)

4/Selon le droit comptable applicable dans l’espace OHADA, quels sont les critères permettant de déterminer les entreprises devant établir un compte consolidé et celles devant établir un compte combiné ? (Les bases juridiques devront être apportées). (7pts)

 Bonne composition !